

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2021

Le onze février deux mille vingt et un à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation du 3 février 2021 qui leur a été adressée par le Maire, Thierry MENUCELLI.

Présents : Jean-Luc AUGÉ, Nathalie BOURDELAS, Maryanick CHAMPAUD, Jean-Luc CHAPUT, Vincent ECHASSERIAU, Isabelle JÉGOU, Luc JÉGOU, Thierry MENUCELLI, Jérôme RABY, Brigitte ROBERT.

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance Isabelle JÉGOU.

oooooooooooo

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé.

oooooooooooo

On passe à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Délib.n°2021/1

M. le Maire présente le compte de gestion 2020 établi par M. le Trésorier d'Eymoutiers dont les écritures correspondent à celles de la comptabilité administrative de la mairie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte de gestion à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délib.n°2021/2

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote, M. Vincent ECHASSERIEU préside la séance et présente le Compte Administratif 2020 dressé par M. MENUCELLI Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		40 672,18		39 083,65	0	79755,83
Opérations de l'exercice	248 539,37	278 835,47	39 723,14	20 537,04	288262,51	299372,51
Totaux	248539,37	319 507,65	39723,14	59620,69	288262,51	379128,34
résultats de clôture		70968,28		19897,55		90865,83
restes à réaliser			1340,00	0,00	1340,00	
Totaux Cumulés			41063,14	59620,69		
Résultats Définitifs		70968,28		18557,55		89525,83

Après en avoir débattu le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, - constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX SUR LE RESEAU.

Délib.n°2021/4

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les demandes de subvention pendant son mandat y compris les demandes qui ne seraient pas liées au réseau d'eau.

4. NOUVELLE CONVENTION AVEC ONE VOICE POUR LES CHATS LIBRES.

Délib.n°2021/3

M. le Maire fait lecture de la nouvelle convention, après en avoir débattu, 2 remarques sont notifiées :

- la durée de l'engagement de 5 ans de l'obligation de laisser les chats dans la maison prévue à cet effet. Il serait préférable que cette obligation passe à 3 ans.
- en fin de convention il est noté ceci : « les frais d'identification et de stérilisation de éventuels nouveaux chats seront à la charge de la Mairie ou de LDDA en fonction de l'accord conclu entre les 2 partis ». Ce point est à revoir car dans le projet initial aucun frais ne devait être à la charge de la commune.

M. le Maire ne signera pas la convention telle qu'elle a été présentée au Conseil Municipal. ONE VOICE sera recontacté pour modifier la convention.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS PEP87, ANACR

Délib.n°2021/5

M. Le Maire fait la lecture des demandes de subvention et rajoute 2 courriers reçus, Après lecture, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les aides suivantes pour l'année 2021 :

- PEP87 => 50€
- ANACR => 50€
- Montagne Accueil Solidarité => 50€
- Jeunesse Musical de France => 50€

6. AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : délibération « Soutien à la candidature au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Délib.n°2021/6

M. le Maire expose que dans le cadre de la candidature du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) et conformément à l'axe 2 « Millevaches, territoire en transition : valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement » de la Charte du Parc, le SMAG PNRML sollicite le soutien des communes de ce même territoire.

Il est ainsi proposé que la Commune de CHEISSOUX, qui a déjà réalisé l'extinction nocturne de son éclairage public en 2018, s'engage, dans la mesure de ses moyens, à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne.

Cela se traduira par la sensibilisation des habitants aux différents enjeux liés à la nuit (nuisances lumineuses, économies d'énergie, de CO2, enjeux de biodiversité et de trame nocturne, promotion touristique...), et à la mise en œuvre, si nécessaire, des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public et de ses usages visant à réduire la quantité globale de lumière émise la nuit en respectant les critères techniques du plan de gestion intégré dans le dossier de candidature RICE. Les 10 prochaines années, à compter de la date de dépôt de candidature, permettront au territoire d'être pleinement conforme au plan de gestion de l'éclairage.

Par ailleurs, monsieur le Maire prendra toutes les mesures nécessaires afin de respecter les dispositions de la législation actuelle visant à prévenir, limiter ou supprimer les nuisances lumineuses, de la loi de transition énergétique relatives à l'exemplarité énergétique et environnementale des installations et celles de la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages. Il veillera à faire appliquer les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, rappelées ci-après :

- l'extinction des vitrines des commerces au plus tard à 1h du matin ou 1h après la cessation de l'activité
- l'extinction des éclairages des façades de bâtiments au plus tard à 1h du matin
- l'extinction des lumières de bureau au plus tard une heure après avoir quitté les locaux
- une température de couleur de l'éclairage en parc naturel régional de maximum 2700°K en agglomération et de maximum 2400°K hors agglomération
- une proportion de lumière émise au-dessus de l'horizontale strictement inférieure à 1% par le luminaire acquis

Cette démarche participe à améliorer l'environnement nocturne sur le PNR de Millevaches en Limousin, à renforcer et à soutenir la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé ».

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal :

- Soutient la candidature du PNR de Millevaches en Limousin au label RICE
- S'engage à mettre en place les actions destinées à améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne

7. DIVERS

- Délib.n°2021/7

Convention avec la Communauté de Communes des Portes de Vassivière :

Mr le Maire rappelle l'historique des logements sociaux et demande l'autorisation de signer la Convention pour l'abandon des recettes de chauffage des logements sociaux. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Mr Le Maire informe que le logement social vacant a été attribué à une famille de 4 enfants.
- La commission des Impôts se réunira samedi 13 mars.

Aucun public n'étant présent, la séance est levée à 20h 11mn.